

**Vendredi 22 octobre 2021**

**Inauguration de la centrale photovoltaïque d'Erôme/Gervans (26)**

**UN NOUVEAU PARC AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ENN VALLÉE DU RHÔNE**

Le président d'Energie Rhône Vallée, Hervé Coulmont et Didier Lhullier, directeur général de la CNR ont inauguré le parc photovoltaïque d'Erôme/Gervans, vendredi 22 octobre dernier.

A tour de rôle, ils ont avoué leur plaisir et leur fierté d'avoir conduit ensemble la construction de cet ouvrage, initié en 2015 et mis en service en février dernier. Après les discours, les nombreux invités, parmi lesquels Patrick Coudène, président du SDE07, syndicat d'électricité de l'Ardèche, se sont déplacés sur site pour couper le ruban inaugural.

**Ce projet valorise et réhabilite une zone d'activité économique, sans conflit d'usage avec une fonction agricole ou une sensibilité écologique. Comme pour chacun des projets d'énergie renouvelable développés par CNR, les élus ont été concertés dès l'idée du projet et différents rendez-vous d'échanges l'ont fait évoluer et progresser. Ainsi, en décembre 2017, une partie des parcelles du projet initial a été rétrocédée à la commune de communes Arche Agglo pour servir de zone artisanale.**

**La demande de permis de construire, faite fin 2016, a été suivie d'une enquête publique pour laquelle un avis favorable a été rendu par le commissaire enquêteur. Le permis de construire a été accordé en mai 2018.**

**En août 2018, le projet a été désigné lauréat de l'Appel d'Offres CRE 4.**

Les travaux de construction se sont déroulés entre octobre 2019 et décembre 2020.

Le parc d'Erôme Gervans, en service depuis le mois de février 2021, s'étend sur 6,7 ha. D'une puissance de 5 MWc, il produit annuellement 7 000 MWh ce qui équivaut à la consommation électrique de 3000 habitants, soit le double de la consommation électrique des 2 communes d'implantation du parc, Erôme et Gervans.

**Un projet qui va plus loin dans le partage avec les territoires**

La société dédiée porteuse du projet d'Erôme-Gervans rassemble à son capital CN'AIR, filiale de CNR, et la Société d'Economie Mixte Energie Rhône Vallée (ERV).

La SEM ERV, qui détient 35.3 % du capital, représente les syndicats d'électricité de la Drôme et de l'Ardèche : SDED et SDE07, et associe également les départements de la Drôme et de l'Ardèche, et la chambre d'agriculture de la Drôme.

Ce modèle de gouvernance public/privé permet ainsi un partage local de la richesse créée autour de la production d'énergies renouvelables, à l'instar du modèle équilibré de CNR, rassemblant acteurs publics et privé.

***Le parc d'Erôme Gervans est la première concrétisation du partenariat signé entre CNR et Energie Rhône Vallée en juin 2018.***